

1) FETE DU JUMELAGE - 9 1900

LE MAIRE : Messieurs, dimanche prochain nous allons célébrer le Jumelage de la ville de Saint-Denis avec celle de Nice, chef-lieu des Alpes Maritimes.

Le Conseil Municipal aura à jouer un rôle tout particulier et afin de mettre bien au point avec chacun de vous votre participation personnelle, nous verrons tout à l'heure, à la fin de la séance, le programme qui a été établi dans tous ses détails, de façon que vous sachiez exactement ce que vous aurez à faire.

Le Maire donne lecture du programme préparé par lui et qui est approuvé à l'unanimité.